

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

**Délibérations**  
**Du Conseil Municipal**

Date de convocation  
01 mars 2022  
Date d'affichage  
01 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
Le sept mars à vingt heures trente précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le premier mars deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15  
Présents 13  
Votants 13

**Étaient présents** : Jean- Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME,

**Absent et excusé** : -

**Absents** : Pascaline LEGENDRE et Olivier LE CORF

Le président a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### **PROJET RESEAU DE CHALEUR** **2022-25**

Lors de la réunion de conseil municipal du 21 février 2022, le marché de la chaufferie bois a été déclaré infructueux. Il était convenu qu'un nouveau marché soit relancé par un appel d'offre avec de nouveaux critères de notation.

Finalement après discussion le conseil demande que ce projet soit définitivement abandonné.

**Après délibération, le Conseil Municipal,**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	12	1	0

**Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.**

**Demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire élaborer un devis pour une étude de géothermie qui serait subventionnable par l'ADEME et chaudière à granulés.**

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

